

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20262004-03 Du 20 avril 2026 <b>PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LES CHALETS DU HAUT FOREZ TARIFS 2</b></p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	15.04.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	15.04.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (15)

Absents avec pouvoir : (0)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Daniel DELORME

Mme DESSALCES Sandrine quitte la salle et ne prend pas part aux débats

**PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS  
LES CHALETS DU HAUT FOREZ  
TARIFS 2**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les tarifs de location des hébergements sis au parc résidentiel de loisirs Les Chalets du Hauts Forez et de suivre les conseils toujours avisés des gîtes de France. Il s'agit essentiellement de revoir les tarifs du chalet PMR – personnes à mobilité réduite qui sont trop discriminants et les tarifs de la roulotte jugés un peu excessif.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;**

- **Fixe** les tarifs de location au parc résidentiel de loisirs comme suit :

CHALETES 4 PERSONNES		
	Week-end	Semaine
Basse saison	215 €	400 €
Vacances février	250 €	430 €
Vacances printemps	250 €	450 €
Moyenne saison	250 €	480 €
Juin et septembre	250 €	480 €
Haute saison	280 €	550 €
Très haute saison	300 €	580 €
Vacances toussaint	250 €	430 €
Vacances Noël	300 €	500 €
CHALETES 6 PERSONNES		
	Week-end	Semaine
Basse saison	250 €	500 €
Vacances février	285 €	530 €
Vacances printemps	285 €	550 €

Moyenne saison	285 €	580 €
Juin et septembre	285 €	580 €
Haute saison	330 €	600 €
Très haute saison	350 €	680 €
Vacances toussaint	285 €	530 €
Vacances Noël	350 €	600 €
<b>CHALET GRAND CONFORT + CHALET PMR</b>		
	Week-end	Semaine
Basse saison	230 €	430 €
Vacances février	300 €	530 €
Vacances printemps	270 €	500 €
Moyenne saison	270 €	520 €
Juin et septembre	300 €	580 €
Haute saison	300 €	580 €
Très haute saison	325 €	630 €
Vacances toussaint	270 €	470 €
Vacances Noël	300 €	600 €
<b>ROULOTTE</b>		
	Week-end	Semaine
Basse saison	180 €	255 €
Vacances février	180 €	255 €
Vacances printemps	180 €	285 €
Moyenne saison	180 €	285 €
Juin et septembre	210 €	315 €
Haute saison	210 €	315 €
Très haute saison	210 €	330 €
Vacances toussaint	180 €	285 €
Vacances Noël	180 €	285 €
<b>SALLE D'ANIMATION</b>		
Tarif de base	350 €	
Caution pour dégradation	800 €	
Caution ménage	200 €	
<b>PRIVATISATION DU SITE</b>		
Tarif unique	3 000 €	
Caution (dégradation et ménage)	1 500 €	

- **Fixe les cautions** comme suit :

<b>CHALET</b>	
Ménage non fait	100 €
Dégradation	300 €
<b>ROULOTTE</b>	
Ménage non fait	50 €
Dégradation	100 €

- **Fixe un forfait ménage** comme suit :

Chalets 4 personnes	50 €
Chalets 6 personnes	70 €
Chalet grand confort	80 €
Chalet PMR	50 €
Roulotte	35 €

- Fixe un forfait location draps – serviettes de bain comme suit :

Location drap + housse de couette grand lit	12 € / lit
Location drap + housse de couette petit lit	10 € / lit

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 22 avril 2026.

Hervé BÉAL, Maire 	Daniel DELORME, secrétaire de séance 
--	--



